

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240930-2024\_115-DE



EM/NC

**Objet : Convention de mise à disposition d'un terrain de cross à l'association Moto Club Évasion 55**

**N° : DCM\_2024/115**

**PUBLIÉE LE : 01/10/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 23 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 16 septembre 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Martine MARCHAND, Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Angélique GÉNART qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Annette DABIT qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Jessica LEROY qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Jean-Benoît JANNOT donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Laetitia SACCHIERO

Gérard LANDO

**Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de la commission du 05 septembre 2024.*

La Ville de Commercy louait à l'association Moto Club Évasion 55 un terrain communal dénommé « Terrain de la Bergerie », cadastré section ZM n° 76 à Commercy. La convention régissant cette location est arrivée à expiration. D'autre part, l'association est désormais une association commerciale.

Aussi, la Ville de Commercy est amenée à redéfinir les relations contractuelles qu'elle entretient avec cette association, par le biais d'une nouvelle convention fixant :

- les modalités administratives,
- les modalités juridiques,
- les modalités financières.

Monsieur le Maire présente la convention (ci-joint) qui prévoit notamment une mise à disposition à titre gratuit.

Il propose aux Conseil municipal :

- **DE VALIDER et D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section ZM n° 76 et située à Commercy, à l'association Moto Club Évasion 55

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER et D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée section ZM n° 76 et située à Commercy, à l'association Moto Club Évasion 55

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire**  
**Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.